

# Plan d'accessibilité pluriannuel

## Objectif

AccertaClaim ServiCorp. Inc. (« **Accerta** » ou la « **société** ») s'engage envers les objectifs et principes de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la « **LAPHO** ») et du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Le but de ce plan d'accessibilité est de préciser des stratégies pour identifier, éliminer et prévenir les obstacles dans le lieu de travail d'Accerta ainsi que dans la fourniture de biens et services. Ce plan d'accessibilité a été initialement mis en œuvre en juin 2021 et a été récemment revu et révisé le 5 février 2026.

## Historique du plan d'accessibilité

Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de son plan d'accessibilité, Accerta a mis en place et maintenu une politique d'accessibilité complète qui favorise la conformité spécifique aux normes d'accessibilité applicables de la LAPHO. Ce plan d'accessibilité est joint à la politique d'accessibilité d'Accerta.

Au cours des dernières années, Accerta s'est spécifiquement concentrée sur les points suivants :

- Mettre en œuvre chaque aspect de la politique d'accessibilité en ce qui concerne chacune des normes d'accessibilité spécifiques de la LAPHO.
- Assurer une formation adéquate pour tous les employés et représentants d'Accerta en ce qui concerne les principes pertinents de la LAPHO et du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.
- Assurer la conformité aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 de niveau AA pour le site Web public d'Accerta et tout le contenu sur celui-ci (sauf en ce qui concerne les exigences spécifiquement exclues par les règlements applicables de la LAPHO).
- Désigner un représentant de la société pour recevoir et répondre à toute demande de formats accessibles et de soutiens à la communication.
- Mettre en œuvre une politique écrite d'accommodations pour évaluer et répondre aux demandes d'accommodations, et assurer le développement et la mise en œuvre appropriée de plans d'accommodations individualisés, au besoin.

## Initiatives futures

Accerta se concentrera sur les initiatives suivantes à l'avenir :

- Assurer une formation continue ou de remise à niveau pour le personnel existant en ce qui concerne les développements des meilleures pratiques pour répondre aux demandes d'accommodations ou d'accessibilité – en cours pour les 5 prochaines années

- Mettre à jour le site Web de la société en conséquence et au besoin afin de s'assurer qu'il reste accessible conformément aux normes établies par les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 de niveau AA – en cours pour les 5 prochaines années
- Révision annuelle de sa politique d'accessibilité pour les mises à jour recommandées et les indications sur les meilleures pratiques appropriées – en cours pour les 5 prochaines années
- Examiner les offres d'emploi pour s'assurer que tous les candidats et candidates retenus reçoivent des informations claires concernant leur capacité à demander des accommodations et/ou des soutiens à l'accessibilité – en cours pour les 5 prochaines années

Pour toute question liée au plan d'accessibilité d'Accerta, veuillez contacter le spécialiste des personnes et de la culture par :

- Tél. : 416 922-6565;
- Fax : 1 800 467-1839;
- Courriel [aoda@accerta.ca](mailto:aoda@accerta.ca). *Veuillez adresser votre communication à l'attention du spécialiste des personnes et de la culture.*